

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique -  
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides  
au groupe d'acteurs locaux

Commune de **Saint-Rogatien**, le 04 février 2016 à 14h

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Etude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.*

### Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Jacques LEGET	Maire de Saint-Rogatien	Présent
Didier LARELLE	1 <sup>er</sup> adjoint mairie Saint-Rogatien	Présent
MARTIN Sylvie	Elue mairie de Saint-Rogatien	Absente
Yvette BOR	Représentant de l'association de randonneurs	Présente
Marie Thérèse CAUGNON	Mémoire avant remembrement	Présente
Jozy PRIOUZEAU	Agriculteur	Absent
Jean COTHENET	Chasseur	Présent
Stéphane COHENDOZ	Représentant LPO 17	Absent
Monique PAGE	Représentant association protection nature	Absente
Jean-Pierre DARONDEAU	Représentant association de chasseurs	Absent
Jean-François POUZIN	Représentant association de pêche	Absent
Claude PRUNIER	Propriétaire foncier	Présent
<i>Animation et partenaires techniques</i>		
Ludovic LUCAS	FMA	Excusé
Anne-Laure BARON	CDA, Service Etudes Urbaines	Absente
Mylène MAZZOCCO	CDA, Service Etudes Urbaines	Absente
Melissa SEIGNEUR	CDA, Service Eaux Assainissement	Absente
Stéphane GILBERT	CDA, Service Environnement	Présent
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de Saint-Rogatien en date du 27 janvier 2014.

Nombre de pages : 6

## INTRODUCTION

Stéphane GILBERT explique que cette troisième réunion du groupe d'acteurs locaux a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain entre avril et juin, ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Il propose ensuite le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu).
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

## BILAN DE LA CONCERTATION

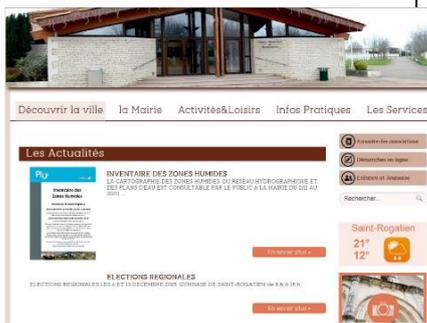
La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche - 19 juin 2014 ;
- réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux - 17 juillet 2014 ;
- Mise à disposition du public en mairie des atlas cartographiques du 02 novembre au 27 novembre 2015 ;
- réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux - 04 février 2016.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- sur le site internet de la commune et celui de la Communauté d'Agglomération pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Des affiches ont été réalisées pour informer le public de la mise à disposition des atlas en mairie ;

Exemples d'actions de communication :

		
<p>Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux le 17 juillet 2014</p>	<p>Affiche d'information pour la mise à disposition des atlas</p>	<p>Relais d'information de l'inventaire via le site internet de la commune (<a href="http://www.mairie-saint-rogatien.fr/actualites">http://www.mairie-saint-rogatien.fr/actualites</a> - plus disponible)</p>

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : <http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides>.

Résultats de la consultation :

La mairie nous a fait un retour de la mise à disposition des atlas. Plusieurs personnes (pas de données chiffrées) sont venues voir les résultats d'inventaire et l'exposition sur les zones humides installée en mairie de Saint-Rogatien.

Aucune remarque écrite n'a été formulée concernant les résultats de l'inventaire sur la commune.

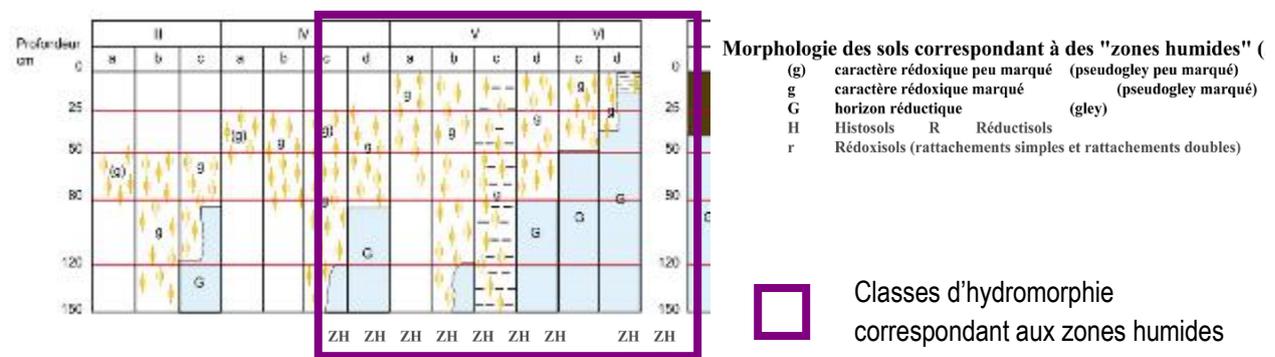
## MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

### ★ Critères de définition d'une zone humide

Clémence OLLIVIER rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile.
- L'hydromorphie des sols observée à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.
- L'hydrologie, ou présence d'eau dans le sol.

Elle explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

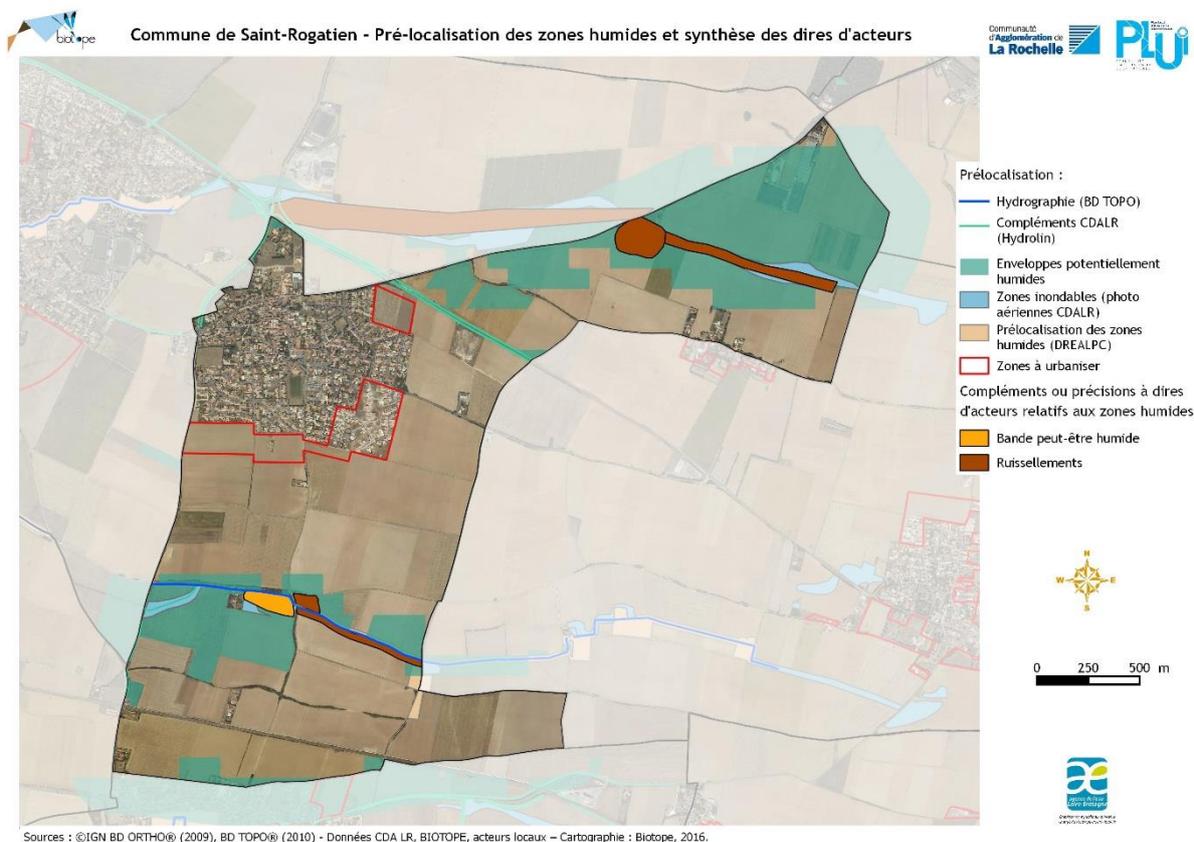


### ★ Définition des secteurs d'inventaire

L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation, et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 19 juin 2014.

NB : les zones à urbaniser indiquées sur ces cartes correspondent à celles existantes dans le PLU en vigueur.



## Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide, tel que définie par la méthodologie.

L'inventaire de terrain sur la commune de Saint-Rogatien a été mené en juillet 2014. Il n'a pas été rencontré de difficulté particulière dans la mise en œuvre de l'inventaire.

Au total, 27 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur la commune.

Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

## PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

Sur la commune,

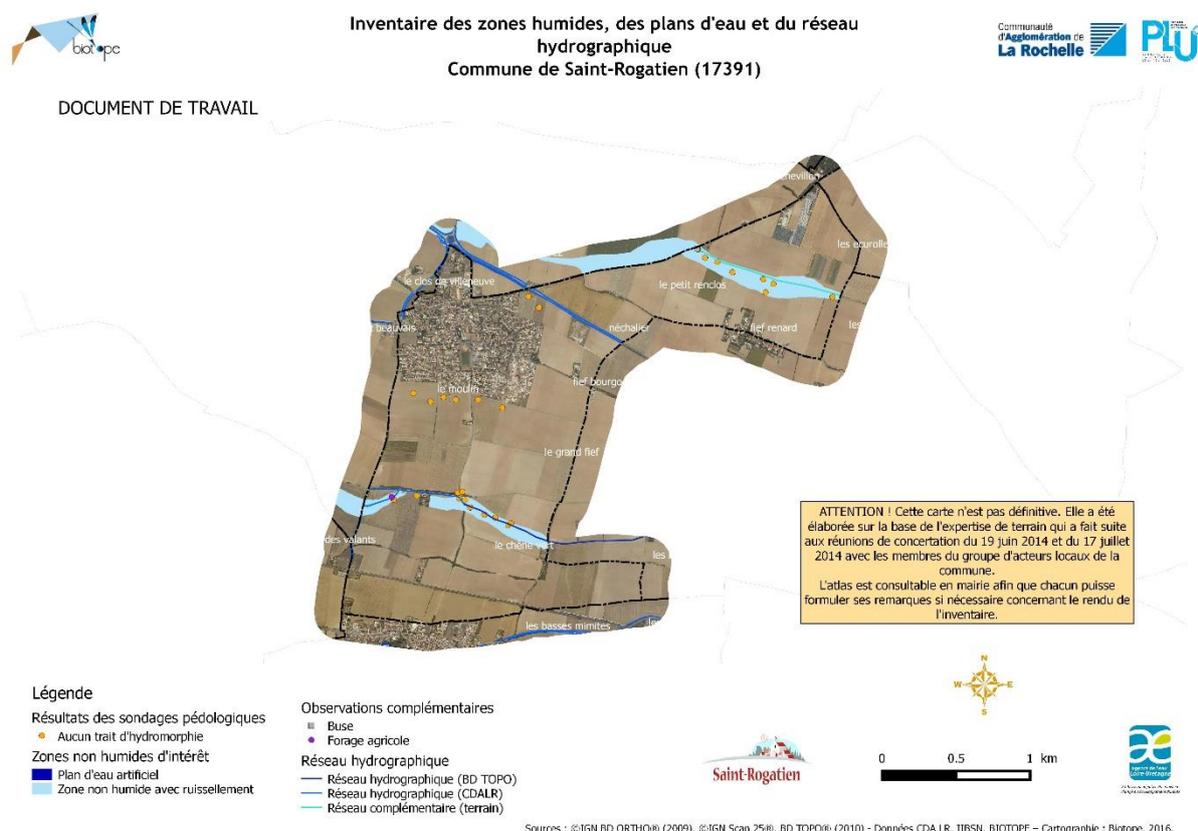
- Aucune espèce caractéristique de zones humides n'a été identifiée,
- Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée au sein des sondages,
- Les sols sont majoritairement peu profonds (inférieurs à 50 cm).

Deux zones de ruissellement (visible en cas de fortes précipitations) avaient été signalées et observées grâce aux photographies aériennes de la CDA au niveau de Cassemortier au sud et de Grand Chiloup au nord-est. Elles ont été sondées en plusieurs points. Il en ressort que ces zones ne sont pas hydromorphe, elles présentent néanmoins un intérêt pour la ressource en eau (secteur de captage d'eau potable de Varaize).

### Observations et réseau hydrographique complémentaires :

Sur la commune, un plan d'eau artificiel dans le secteur du Grand Chiloup en limite de la commune de Périgny.

Deux fossés ont été identifiés au niveau des deux zones de ruissellement citées précédemment. Le fossé de Cassemortier a été recalibré pour récupérer les eaux du point bas situé dans la friche. Ces deux fossés sont en eau uniquement après de fortes pluies.



## BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

<p><b>Planche 1 :</b></p> <p>Un fossé complémentaire a été signalé au droit de la zone urbanisée du Clos de Villeneuve.</p>	
<p><b>Planche 3 :</b></p> <p>Un plan d'eau avait été signalé sur ce site (en bleue sur la photo ci-contre), il s'agirait en fait d'un secteur en dépression où l'eau stagne et non un plan d'eau. Une ancienne carrière sur le secteur est signalé par le groupe d'acteur</p> <p>Les sondages à la tarière du Petit Renclos ont été faits au point bas et au sud du fossé.</p>	
<p><b>Planche 7 :</b></p> <p>Un secteur inondable au droit de la propriété de Cassemortier n'a pas été prospecté. Un sondage a été fait en bordure de parcelle uniquement, le secteur étant en blé lors des inventaires.</p> <p>La réalisation d'un nouveau sondage pour lever le doute (absence de zones humides, sols de groie homogènes) sera réalisé dans le secteur.</p>	

### Prochaines étapes

Les résultats de l'inventaire sont partagés par les membres du GAL présent.

Un retour de terrain sera mené au niveau de Cassemortier pour effectuer un sondage complémentaire de « levé de doute » sur ce secteur inondable.

Suite à ce retour, les atlas seront réédités avec les photo-aériennes de 2013 plus récentes et plus représentative de la réalité du territoire.

La version finale de l'atlas et le rapport de synthèse pourront être finalisés par le BE BIOTOPE entre mars et avril.

La CDA transmettra un modèle de délibération adapté à la commune.

L'inventaire sera ensuite présenté en Conseil municipal pour approbation.